

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉLIBÉRATION N°2021-115

SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2021

Nombre de Conseillers

En exercice : 116

Titulaires présents : 81

Suppléants présents : 4

Pouvoirs : 15

Date de convocation :

16/09/2021

Date d'affichage :

24/09/2021

Votants :	100	Pour :	100	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	-----	--------	-----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-deux septembre, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents :

ANDREY Patrick ; AYMONIER Gaëtan ; BAILLY Thierry ; BARIOD Denis ; BAUDIER Stéphanie ; BELLAT Stéphane ; BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BENOIT Jérôme ; BOISSON Jean Pierre ; BOISSON Laurence ; BONDIER Jean-Robert ; BONIN Robert ; BOURGEOIS Josette ; BOZON Fabienne ; BUNOD Remy ; CAILLON Gérard ; CAPELLI Sophie ; CAPELLI Célestin ; CASSABOIS Yannick ; CATILAZ Christophe ; CHAMOUTON Patrick ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaël ; DALLOZ Jean-Charles ; DAVID Lauriane ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DEVAUX Catherine ; DUBOCAGE Françoise ; DUFOUR Anne ; DUTHION Jean-Paul ; ETCHEGARAY Josiane ; FAGUET Jean-Jacques ; FATON Patrice ; FAVIER Jean-Louis ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GROSDIDIER Jean Charles ; GUILLOT Evelyne ; HUGONNET Franck ; HUGUES Guy ; HUSSON Gérald ; JAILLET Bernard ; JOURNEAUX Cyrille ; JULLEROT Pascal ; LACROIX Serge ; LONG Grégoire ; LUSSIANA Eddy ; MAILLARD Jean-Claude ; MARQUES Patrick ; MILLET Jacqueline ; MILLET Michel ; MONNERET LUQUET Jocelyne ; MOREL Alain ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Héléne ; NEVERS Jean-Claude ; PAIN Michel ; PANISSET Marilyne ; PARIS Robert ; PERRIN Alexandre ; PIETRIGA Guy ; PRELY Fabrice ; PROST Philippe ; RASSAU Jean-Noël ; RAVIER Pascal ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; REYDELLET DELORME Emmanuelle ; ROUX Nathalie ; ROZEK Evelyne ; RUDE Bernard ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; STEYAERT Frank ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VENNARI PARE Sandra ; VIAL Jacques ; VILLESSECHE Anne.

Délégués suppléants présents : GIBOZ Brigitte ; MOUTENET Mylène ; PARTY Annick ; VICHOT Étienne.

Excusés : BAILLY Hervé ; BIN Richard ; BOILLETOT Jean-Marc ; BUCHOT Jean-Yves ; CALLAND Jacques ; CATTET Jean-Luc (représenté par MOUTENET Mylène) ; CIOE Bruno ; DE MERONA Bernard (représenté par PARTY Annick) ; FREDY Damien ; LANCELOT Catherine (représentée par GIBOZ Brigitte) ; MORISSEAU Gilles ; PAGET Jean-Marie ; VUITTON Antoine (représenté par VICHOT Étienne).

Excusés ayant donné pouvoir : ARTIGUES Damien à BUNOD Rémy ; BAILLY Jacques à MOREL BAILLY Héléne ; BLASER Michel à BENIER ROLLET Claude ; BOURGEOIS Rachel à LONG Grégoire ; BRIDE Frédéric à ETCHEGARAY Josiane ; BRUNET Hervé à DUBOCAGE Françoise ; CHATOT Patrick à DUTHION Jean Paul ; CORON Nathalie à PANISSET Marilyne ; GAMBAY Olivier à HUGUES Guy ; GEAY David à LUSSIANA Eddy ; GRAS Françoise à GROSDIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc à LONG Grégoire ; HOTZ Richard à PROST Philippe ; LAVRY Dominique à FAVIER Jean-Louis ; VACELET Jean-Marie à HUGUES Guy.

Absents : BANDERIER Dominique ; CORAZZINI Sylvie ; DUFOUR Christiane ; DUMONT GIRARD Philippe ; JACQUEMIN Pierre ; LAMARD Philippe ; REBREYEND COLIN Micheline.

Secrétaire de séance : BELPERRON Pierre-Rémy

Objet : CONSEIL COMMUNAUTAIRE – Rendu compte des délégations du Bureau

Rapporteur : PROST Philippe

Le RAPPORTEUR,

EXPOSE

Que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L. 5211-10) permettent au Conseil communautaire de déléguer au Bureau un certain nombre de décisions. Aussi, et dans le souci de favoriser une bonne administration intercommunale pour ce qui concerne les actes de gestion courante de la Communauté de Communes, afin de tendre vers une plus grande efficacité de l'action publique, Monsieur le Président présente les décisions prises par le Bureau dans le cadre de sa délégation ci-annexées ;

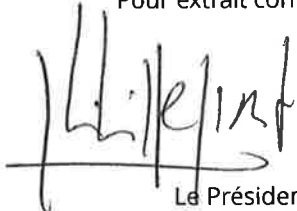
Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

DÉCIDE

DE PRENDRE ACTE de l'exercice de ses délégations par le Bureau.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,


Le Président





PERSONNEL : contrat d'apprentissage pour le service enfance

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE a décidé,

DE RECOURIR au contrat d'apprentissage,

D'AUTORISER l'autorité territoriale à exécuter toutes les démarches nécessaires au recrutement :

- d'un(e) apprenti(e) pour préparer un Baccalauréat Professionnel Service aux Personnes et au Territoire pour une année scolaire à compter du 1^{er} octobre 2021.
- d'un(e) apprenti(e) pour préparer Baccalauréat Professionnel Service aux Personnes et au Territoire pour 3 années scolaires à compter du 1^{er} octobre 2021.

DE PRECISER que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité.

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de l'ensemble des démarches nécessaires à ce recrutement.

Modification de postes – service Enfance et Scolaire

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, a décidé

DE REMPLACER, à compter du 1^{er} Septembre 2021, l'ensemble des postes des agents qui interviennent au sein des ALSH et des écoles par les postes suivants :

- 1 Poste d'Adjoint d'animation à temps non-complet de 3,00 h
- 1 Poste d'Adjoint d'animation à temps non-complet de 6,63 h
- 1 Poste d'Adjoint d'animation à temps non-complet de 8,71 h
- 1 Poste d'Adjoint d'animation à temps non-complet de 9,69 h
- 1 Poste d'Adjoint d'animation à temps non-complet de 11,45 h
- 1 Poste d'Adjoint d'animation à temps non-complet de 16,50 h
- 1 Poste d'Adjoint d'animation à temps non-complet de 17,47 h
- 1 Poste d'Adjoint d'animation à temps non-complet de 22,50 h
- 1 Poste d'Adjoint d'animation à temps non-complet de 23,90 h
- 1 Poste d'Adjoint d'animation à temps non-complet de 24,62 h
- 1 Poste d'Adjoint d'animation à temps non-complet de 24,67 h
- 1 Poste d'Adjoint d'animation à temps non-complet de 24,76 h
- 1 Poste d'Adjoint d'animation à temps non-complet de 27,14 h
- 4 Poste d'Adjoint d'animation à temps non-complet de 28,00 h
- 1 Poste d'Adjoint d'animation à temps non-complet de 29,00 h
- 1 Poste d'Adjoint d'animation à temps non-complet de 30,00 h
- 7 postes d'Adjoint d'animation à temps complet
- 1 Poste d'Adjoint d'animation à temps non-complet de 31,31 h
- 1 Poste d'Adjoint d'animation à temps non-complet de 4,90 h
- 1 Poste d'Adjoint d'animation à temps non-complet de 10,59 h
- 1 Poste d'Adjoint d'animation à temps non-complet de 10,77 h
- 1 Poste d'Adjoint d'animation à temps non-complet de 14,30 h
- 1 Poste d'Adjoint d'animation à temps non-complet de 14,70 h
- 1 Poste d'Adjoint d'animation à temps non-complet de 20,00 h
- 1 Poste d'Adjoint d'animation à temps non-complet de 22,00 h
- 1 Poste d'Adjoint d'animation à temps non-complet de 22,35 h
- 1 Poste d'Adjoint d'animation à temps non-complet de 25,03 h
- 1 Poste d'Adjoint d'animation à temps non-complet de 25,36 h
- 1 Poste d'Adjoint d'animation à temps non-complet de 25,86 h
- 1 Poste d'Adjoint d'animation à temps non-complet de 26,00 h

- 1 Poste d'Adjoint d'animation à temps non-complet de 28,50 h
- 1 Poste d'Adjoint d'animation à temps non-complet de 28,64 h
- 1 Poste d'Adjoint d'animation à temps non-complet de 29,00 h
- 1 Poste d'Adjoint d'animation à temps non-complet de 29,59 h
- 1 Poste d'Adjoint d'animation à temps non-complet de 30,50 h
- 1 Poste d'Adjoint d'animation à temps non-complet de 32,26 h
- 1 Poste d'Adjoint d'animation à temps non-complet de 33,92 h
- 1 Poste d'Adjoint d'animation à temps non-complet de 34,00 h
- 1 Poste d'Adjoint d'animation à temps non-complet de 34,50 h
- 1 Poste d'Adjoint d'animation principal 1ère classe à temps complet
- 1 Poste d'Adjoint d'animation principal 2ème classe à temps complet
- 1 Poste d'Adjoint d'animation principal 2ème classe à temps complet
- 1 Poste d'Adjoint d'animation principal 2ème classe à temps non-complet de 28,00 h
- 1 Poste d'Adjoint technique à temps non-complet de 15,41h
- 1 Poste d'Adjoint technique à temps non-complet de 17,60h
- 1 Poste d'Adjoint technique à temps non-complet de 21,65 h
- 1 Poste d'Adjoint technique à temps non-complet de 30,11 h
- 3 Postes d'Adjoint technique à temps complet
- 1 Poste d'Adjoint technique à temps non-complet de 6,00 h
- 1 Poste d'Adjoint technique à temps non-complet de 21,00 h
- 1 Poste d'Adjoint technique à temps non-complet de 21,68 h
- 1 Poste d'Adjoint technique à temps non-complet de 23,00 h
- 1 Poste d'Adjoint technique à temps non-complet de 25,00 h
- 1 Poste d'Adjoint technique à temps non-complet de 26,00 h
- 1 Poste d'Adjoint technique à temps non-complet de 28,01 h
- 1 Poste d'Adjoint technique à temps non-complet de 28,16 h
- 1 Poste d'Adjoint technique à temps non-complet de 28,69 h
- 1 Poste d'Adjoint technique à temps non-complet de 33,50 h
- 1 Poste d'Adjoint technique principal 2ème classe à temps non-complet de 17,00 h
- 1 Poste d'Adjoint technique principal 2ème classe à temps non-complet de 18,25 h
- 1 Poste d'Adjoint technique principal 2ème classe à temps non-complet de 30,06 h
- 1 Poste d'Adjoint technique principal 2ème classe à temps non-complet de 30,58 h
- 1 Poste d'Adjoint technique principal 2ème classe à temps non-complet de 31,32 h
- 1 Poste d'Adjoint technique principal 2ème classe à temps non-complet de 34,41 h
- 1 Poste d'Adjoint technique principal 2ème classe à temps non-complet de 34,50 h
- 1 Poste d'Adjoint technique principal 2ème classe à temps complet
- 1 Poste d'Adjoint Technique principal de 2ème classe à temps non-complet de 33,00 h
- 1 Poste d'Adjoint Technique principal de 2ème classe à temps non-complet de 33,89 h
- 3 Postes d'Animateur à temps complet
- 1 Poste d'ATSEM principal 1ère classe à temps non-complet de 24,55 h
- 1 Poste d'ATSEM principal 1ère classe à temps non-complet de 34,38 h
- 1 Poste d'ATSEM principal 2ème classe à temps non-complet de 26,00 h
- 1 Poste d'ATSEM principal 2ème classe à temps non-complet de 31,50 h
- 1 Poste d'ATSEM principal 2ème classe à temps non-complet de 32,73 h

DE MODIFIER en conséquence le tableau des effectifs.

DIT que les crédits sont inscrits au budget chapitre 012.

DE CHARGER Monsieur le Président de mettre en œuvre cette décision.

PERSONNEL - Modification de poste

Le **BUREAU COMMUNAUTAIRE**, a décidé

DE CREER, à compter du 16 septembre 2021, le poste suivant :

- Un poste, d'Attaché Territorial, à temps complet,

DE MODIFIER en conséquence le tableau des effectifs.

DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget chapitre 012.

DE CHARGER Monsieur le Président de mettre en œuvre cette décision.

PERSONNEL - création et modification de postes

Le **BUREAU COMMUNAUTAIRE**, a décidé

DE MODIFIER, à compter du 16 septembre 2021, le temps de travail du poste suivant :

- Un poste de Technicien Principal de 2^{ème} classe dont le temps de travail hebdomadaire passerait à 35,00 h au lieu de 31,50 h

DE CREER, à compter du 16 septembre 2021, le poste suivant :

- Un poste de Technicien Principal de 2^{ème} classe dont le temps de travail hebdomadaire serait de 28,00 h

DE MODIFIER en conséquence le tableau des effectifs.

DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget chapitre 012.

DE CHARGER Monsieur le Président de mettre en œuvre cette décision.

PERSONNEL – actualisation du tableau des effectifs

Le **BUREAU COMMUNAUTAIRE**, a décidé

D'ACTUALISER le tableau des effectifs comme suit :

GRADE / EMPLOI	Cat.	Temps de travail	Nbre heures qd TNC	Nombre de poste inscrits	Nombre de poste pourvus	Observations
EMPLOI FONCTIONNEL						
Directeur/trice Général(e) des Services		TC		1	1	
ADMINISTRATIVE						
Attaché hors classe	A	TC		1	0	
Attaché Principal	A	TC		1	0	
Attaché territorial	A	TC		10	7	
Rédacteur	B	TC		5	5	

Rédacteur	B	TNC	28,00	1		
Rédacteur principal 1ère classe	B	TC		2	1	
Rédacteur principal 2ème classe	B	TC		1	1	
Adjoint Administratif	C	TC		11	11	
Adjoint Administratif principal 1ère classe	C	TNC	22,00	1	0	
Adjoint Administratif principal 2ème classe	C	TC		8	8	
Adjoint Administratif principal 2ème classe	C	TNC	28,00	1	1	
ANIMATION						
Animateur principal 2ème classe	B	TC		2	2	
Animateur	B	TC		6	6	
Adjoint d'animation principal 1ère classe	C	TC		1	1	
Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	TNC	28,00	1	1	
Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	TC		3	3	
Adjoint d'animation	C	TC		12	8	
Adjoint d'animation	C	TNC	9,69	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	29,00	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	27,14	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	22,50	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	17,47	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	30,00	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	3,00	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	11,45	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	23,90	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	24,76	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	16,50	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	6,63	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	31,31	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	24,67	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	8,71	1	1	

Envoyé en préfecture le 28/09/2021

Reçu en préfecture le 28/09/2021

Affiché le

ID : 039-200090579-20210922-D_115_2021-DE



Adjoint d'animation	C	TNC	28,00	1		
Adjoint d'animation	C	TNC	24,62	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	4,90	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	14,70	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	20,00	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	28,50	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	22,00	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	22,35	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	32,26	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	10,77	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	14,30	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	33,92	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	25,36	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	25,86	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	10,59	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	26,00	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	34,00	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	34,50	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	25,03	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	30,50	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	29,59	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	29,00	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	28,64	1	1	
CULTURELLE						
Conservateur du Patrimoine	A	TC		1	1	
Assistant de Conservation du Patrimoine	B	TC		4	4	
Assistant de Conservation du Patrimoine	B	TNC	17,50	1	1	
Assistant de Conservation principal 1ère classe	B	TNC	31,50	1	1	
Assistant de conservation principal 1ère classe	B	TC		1	1	

Envoyé en préfecture le 28/09/2021

Reçu en préfecture le 28/09/2021

Affiché le

ID : 039-200090579-20210922-D_115_2021-DE

Berger
Levrault

1 Agent en dispo pour

convenances perso.

Adjoint du Patrimoine	C	TC		2		
Adjoint du Patrimoine principal 2ème classe	C	TC		2	2	
MEDICO-SOCIALE						
Educateur de Jeunes Enfants de classe Exceptionnelle	A	TC		2	2	
Infirmière en Soins Généraux de classe Supérieure	A	TC		1	1	
ATSEM principal 1ère classe	C	TNC	34,38	1	1	
ATSEM principal 1ère classe	C	TNC	24,55	1	1	
ATSEM principal 2ème classe	C	TNC	32,73	1	0	
ATSEM principal 2ème classe	C	TNC	31,50	1	1	
ATSEM principal 2ème classe	C	TNC	26,00	1	1	
Auxiliaire de Puériculture principal de 1ère classe	C	TC		1	1	
Auxiliaire de Puériculture principal de 2ème classe	C	TC		2	2	
SPORTIVE						
Educateur APS principal 1ère classe	B	TC		1	1	
TECHNIQUE						
Ingénieur principal	A	TC		1	1	
Ingénieur	A	TC		2	1	
Ingénieur	A	TNC	31,50	1	1	
Technicien principal 1ère classe	B	TC		1	1	
Technicien principal 2ème classe	B	TC		3	3	
Technicien principal 2ème classe	B	TNC	29,75	1	1	
Technicien principal 2ème classe	B	TNC	28,00	1	1	
Technicien principal 2ème classe	B	TNC	35,00	1	1	
Technicien	B	TC		5	4	1 Agent en dispo pour convenances perso.
Adjoint technique principal 1ère classe	C	TC		1	1	
Adjoint technique principal 2ème classe	C	TNC	30,58	1	1	
Adjoint technique principal 2ème classe	C	TNC	34,5	1	1	
Adjoint technique principal 2ème classe	C	TNC	26,00	1	1	

Adjoint technique principal 2ème classe	C	TNC	34,41	1		
Adjoint technique principal 2ème classe	C	TC		8	8	
Adjoint technique principal 2ème classe	C	TNC	26,29	1	0	
Adjoint technique principal 2ème classe	C	TNC	30,00	1	1	
Adjoint technique principal 2ème classe	C	TNC	31,32	1	1	
Adjoint technique principal 2ème classe	C	TNC	17,00	1	1	
Adjoint technique principal 2ème classe	C	TNC	18,25	1	1	
Adjoint technique principal 2ème classe	C	TNC	30,06	1	1	
Adjoint Technique principal de 2ème classe	C	TNC	33,89	1	1	
Adjoint Technique principal de 2ème classe	C	TNC	33,00	1	1	
Adjoint technique	C	TC		17	17	
Adjoint technique	C	TNC	15,41	1	1	
Adjoint technique	C	TNC	30,11	1	1	
Adjoint technique	C	TNC	17,60	1	1	
Adjoint technique	C	TNC	21,65	1	1	
Adjoint technique	C	TNC	21,68	1	1	
Adjoint technique	C	TNC	23,00	1	1	
Adjoint technique	C	TNC	6,00	1	1	
Adjoint technique	C	TNC	25,00	1	1	
Adjoint technique	C	TNC	28,69	1	1	
Adjoint technique	C	TNC	28,16	1	1	
Adjoint technique	C	TNC	26,00	1	1	
Adjoint technique	C	TNC	28,01	1	1	
Adjoint technique	C	TNC	33,50	1	1	
Adjoint technique	C	TNC	21,00	1	1	
Adjoint technique	C	TNC	12,32	1	1	
Agent de maîtrise	C	TC		2	2	
TOTAUX				201	183	

D'ADOPTER le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 16 septembre 2021 ;

D'ACTER que ces emplois seront occupés par des fonctionnaires. Toutefois, en cas de recherches infructueuses de candidats statutaires, ils pourront être pourvus par des agents contractuels sur la base des articles 3-2 (vacance temporaire d'un emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire), ou 3-3 1° (Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes), ou 3-3 2° (Lorsque la nature des fonctions ou le besoin du service le justifient pour les emplois de catégorie A) de la loi n°8453 du 26 janvier 1984, ou 3-3 4° lorsque la quotité de travail est inférieure à 17h30 ;

DE PRECISER qu'il pourra être fait appel à du personnel contractuel sur la base de l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour permettre le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels (à temps partiel, en congés annuels, en congé de maladie (maladie ordinaire, grave ou longue maladie, en congé de longue durée), en congé de maternité ou d'adoption, en congé parental ou de présence parentale, en congé de solidarité familiale, en cas de mise en disponibilité pour convenances personnelles, en raison de tout autre congé régulièrement octroyé (non titulaires)... ;

D'ACTER qu'il pourra y avoir recours à l'emploi de personnel sur la base des articles 3 1° et 3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 afin de faire face à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité sur nos différents services ;

D'ACTER qu'il pourra y avoir recours à l'emploi de personnel sur la base de l'article 3 II de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée. Le contrat de projet est un contrat de droit public qui permet de mener à bien une opération ou un projet identifié en recrutant un agent par un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération.

DE PRECISER que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de Terre d'Emeraude Communauté ;

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tous les documents nécessaires à l'application de ce document.

Marché de travaux relatifs à des travaux sur les réseaux d'assainissement d'Aromas (Aromas bourg, hameau de Burigna et hameau de Marsonnas)

Le BUREAU, a décidé

D'AUTORISER Monsieur le Président, dans le respect du code de la commande publique, et dans la limite du montant prévisionnel susmentionné à prendre toute décision relative à la passation du marché.

D'AUTORISER Monsieur le Président, dans le respect du code de la commande publique à prendre les décisions d'agréer ou de rejeter les candidatures et rejeter les offres irrégulières, inappropriées, inacceptables ou anormalement basses.

D'AUTORISER Monsieur le Président, dans le respect du code de la commande publique à signer le marché, et toutes les pièces nécessaires à son exécution.

D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau RMC au taux de 70 % (sur l'assiette de l'aide subventionnable) ainsi que la Dotation de Solidarité des Territoires au meilleur taux (DST).

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tous les documents relatifs au présent marché.

Marché de travaux relatifs à des travaux sur les réseaux d'assainissement de Cressia

Le **BUREAU**, a décidé

D'AUTORISER Monsieur le Président, dans le respect du code de la commande publique, et dans la limite du montant prévisionnel susmentionné à prendre toute décision relative à la passation du marché.

D'AUTORISER Monsieur le Président, dans le respect du code de la commande publique à prendre les décisions d'agréeer ou de rejeter les candidatures et rejeter les offres irrégulières, inappropriées, inacceptables ou anormalement basses.

D'AUTORISER Monsieur le Président, dans le respect du code de la commande publique à signer le marché, et toutes les pièces nécessaires à son exécution.

D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau RMC au taux de 70 % (sur l'assiette de l'aide subventionnable) ainsi que la Dotation de Solidarité des Territoires au meilleur taux (DST).

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tous les documents relatifs au présent marché.

Marché de travaux relatifs à des travaux sur les réseaux d'assainissement de Fontenu

Le **BUREAU**, a décidé

D'AUTORISER Monsieur le Président, dans le respect du code de la commande publique, et dans la limite du montant prévisionnel susmentionné à prendre toute décision relative à la passation du marché.

D'AUTORISER Monsieur le Président, dans le respect du code de la commande publique à prendre les décisions d'agréeer ou de rejeter les candidatures et rejeter les offres irrégulières, inappropriées, inacceptables ou anormalement basses.

D'AUTORISER Monsieur le Président, dans le respect du code de la commande publique à signer le marché, et toutes les pièces nécessaires à son exécution.

D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau RMC au taux de 70 % (sur l'assiette de l'aide subventionnable) ainsi que la Dotation de Solidarité des Territoires au meilleur taux (DST).

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tous les documents relatifs au présent marché.

Marché de travaux relatifs à des travaux sur les réseaux d'assainissement sur Saint Julien sur Suran - commune de VAL SURAN

Le **BUREAU**, a décidé

Envoyé en préfecture le 28/09/2021

Reçu en préfecture le 28/09/2021

Affiché le

ID : 030-200090579-20210922-D_115_2021-DE



D'AUTORISER Monsieur le Président, dans le respect du code de la commande publique, et dans la limite du montant prévisionnel susmentionné à prendre toute décision relative à la passation du marché.

D'AUTORISER Monsieur le Président, dans le respect du code de la commande publique à prendre les décisions d'agréer ou de rejeter les candidatures et rejeter les offres irrégulières, inappropriées, inacceptables ou anormalement basses.

D'AUTORISER Monsieur le Président, dans le respect du code de la commande publique à signer le marché, et toutes les pièces nécessaires à son exécution.

D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau RMC au taux de 70 % (sur l'assiette de l'aide subventionnable) ainsi que la Dotation de Solidarité des Territoires au meilleur taux (DST).

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tous les documents relatifs au présent marché.